4.

Boulogne sur mer, 3 Novembre 1829

Monsieur le Consul général du Brésil,

Paris.

Monsieur

J'ai reçu la lettre que m'a fait l'honneur de m'adresser M.r le Marquis de Rosenda pour me transmettre copie du Décret Impérial du 3 Octobre 1828 par lequel S. M. l'Empereur du Brésil détermine la residence de ses Consuls generaux dans les Capitales des Etats où il en est établi.

En conséquence de ce décret j'aurai l'honneur de m'adresser à vous pour tout ce qui pourra survenir dans mon arrondissement concernant les sujets brésiliens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma consideration la plus distinguée.

P.r le Vice-consul du Brésil

A. Adamy aîné